

REFORMES SOCIALES, SOCIÉTALES ET DE DROIT FAMILIAL : QUELLES RESPONSABILITÉS ?

Conférence du 11 mars 2026 avec Clotilde Brunetti-Pons et Dominique Marciilhacy

1. Le point de départ : une crise démographique majeure

- La France connaît une **chute continue de la natalité** ($\approx 2,8$ enfants/femme dans les années 50 $\rightarrow \approx 1,6$ aujourd'hui).
 - Cette baisse remet en cause :
 - l'équilibre du modèle social (retraites, solidarité intergénérationnelle),
 - la structure même de la société.
 - La question centrale posée :
☞ **Quel rôle ont joué les réformes juridiques et sociétales dans cette évolution ?**
-

2. Transformation du droit : de la famille à l'individu

Idée clé

Le droit est passé :

☞ d'un modèle centré sur **la famille**

☞ à un modèle centré sur **l'individu et ses droits**

Conséquences

- Multiplication des formes familiales ("les familles" vs "la famille")
 - Montée du "**droit à l'enfant**" plutôt que de "l'accueil de l'enfant"
 - Influence du droit européen (vision individualiste)
-

3. Deux grandes évolutions juridiques majeures

3.1. Fragilisation du couple

- Divorce facilité
- PACS et concubinage (rupture facile)
- Moindre valorisation du mariage

☞ Résultat :

- **Instabilité des couples**
 - **Insécurité pour les enfants**
 - Moins d'incitation à fonder une famille
-

3.2. Transformation du statut de l'enfant

Passage clé :

☞ de "l'enfant issu d'une filiation"

☞ à "l'enfant issu d'un projet parental"

Conséquences :

- L'enfant devient objet de volonté
 - Développement de logiques de marché (PMA, GPA)
 - Risque de "réification" (l'enfant comme produit)
-

□ 4. Rupture anthropologique (vision des intervenantes)

Un point central de la conférence :

☞ La loi de 2013 (mariage pour tous) est présentée comme une rupture majeure
→ disparition de la référence à la différence des sexes dans le mariage

Selon les intervenantes :

- cela déconnecte le mariage de la procréation
- cela modifie profondément la représentation de la famille

⚠ À noter :

Cette analyse est clairement **idéologique et contestée dans le débat public**.

5. Le facteur déterminant : l'économie (thèse centrale)

L'argument le plus concret de la conférence :

☞ **La natalité dépend d'abord d'un calcul économique**

Constats :

- Avoir des enfants = appauvrissement
 - Famille avec enfants = niveau de vie ↓ (jusqu'à -45 %)
 - Les aides familiales ont diminué
 - Le système favorise les retraités plutôt que les familles
-

Critique majeure : le système de retraite

Thèse forte :

☞ Le système est "à l'envers"

- On rémunère les cotisations...
- ...mais pas l'investissement dans les enfants

Or :

☞ **Ce sont les enfants qui financent réellement les retraites**

Conséquence :

- Avoir des enfants = mauvais investissement économique
 - Donc baisse logique de la natalité
-

6. Le rôle des femmes : tension centrale

- Modèle ancien : mère au foyer soutenue financièrement
- Modèle actuel : femme active + maternité

☞ Problème :

- incompatibilité entre carrière et enfants
- pression sociale à travailler

- maternité perçue comme un risque

Conclusion implicite :

☞ La société **décourage structurellement la maternité**

⚙️ 7. Pourquoi les politiques familiales échouent

- Manque d'argent public
- Mesures jugées marginales (ex : congés courts)
- Incohérence globale du système

☞ Idée forte :

On ne relancera pas la natalité avec des “petites mesures”

💡 8. Pistes proposées

8.1. Réformes économiques

- Lier les droits à la retraite au nombre d'enfants
- Rééquilibrer dépenses retraites vs familles

8.2. Réformes sociétales

- Revaloriser la maternité
- Sécuriser les mères (notamment en cas de séparation)
- Responsabiliser les pères

8.3. Réformes concrètes

- Crèches (ex : universités)
 - Soutien réel à la parentalité
 - Meilleure articulation vie pro / enfants
-

🌍 9. Regard international

- Politiques natalistes (Hongrie, Pologne) :
 - aides financières fortes
 - incitations directes (effacement de dettes)

☞ Résultat mitigé mais tentative assumée

□ 10. Conclusion générale

Trois idées structurantes ressortent :

1. La crise démographique est profonde

→ pas seulement économique, mais aussi culturelle et anthropologique

2. Le droit a accompagné (voire amplifié) l'individualisme

→ fragilisation du couple et transformation du statut de l'enfant

3. Le facteur clé reste économique

☞ **Tant qu'avoir des enfants pénalise financièrement, la natalité ne remontera pas**